



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE
POLE APPUI AUX COLLECTIVITES
SERVICE EXPERTISE STATUTAIRE ET JURIDIQUE

CHEF DE POLICE
(Grade en voie
d'extinction)

STATUT
Indices et rémunérations

Mise à jour 2019

Catégorie : **C**

Valable à compter du 01/01/2019

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	Spécial	Références
indices bruts	385	404	423	454	473	526	554	586	Décret n° 94-733 du 24 août 1994

Durées
à cadencement unique

2 a 3m 2 a 9m 3 a 3m 3 a 9m 4 a 4 a *

**Décret n° 2006-1391
du 17/11/2006**

* accessible au choix, après inscription a un tableau d'avancement, aux agents exerçant des fonctions de responsable d'une équipe d'au moins trois agents de police municipale et justifiant d'au moins quatre ans d'ancienneté dans le 9e échelon du grade de brigadier-chef principal ou d'au moins quatre ans d'ancienneté dans le 7e échelon du grade de chef de police.